

Pour la 2^{ème} année, la FFEC rejoint le défi 10 jours sans écrans

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 13 mai 2024 – La FFEC se joint au défi porté par l’association 10 jours sans écrans pour la deuxième année consécutive.

Le défi 10 jours sans écrans du 14 au 23 mai 2024 et les crèches

En 2023, la Fédération Française des Entreprises de Crèches a rejoint l’initiative de l’association [10 jours sans écrans](#)¹, une action internationale de prévention aux dangers des écrans et de soutien aux parentalités.

Pendant 10 jours, tous les adultes et tous les enfants sont invités à se déconnecter de tous les écrans de loisirs.

A cet effet, la commission Qualité Petite Enfance de la FFEC a publié un guide adapté aux parents de jeunes enfants, plein d’astuces et de bonnes pratiques à adopter pour éviter les écrans lors des différents moments de la vie quotidienne (repas, avant de se coucher, dans la salle d’attente, dans la voiture, ...).

Pour télécharger le Guide 2024 de la FFEC : <https://10joursansécrans.org/wp-content/uploads/2024/04/Dossiers-sans-ecrans-FFEC-2024.pdf>

L’occasion aussi de répéter les messages de prévention face à la surexposition aux écrans :

« C’est grâce aux interactions quotidiennes avec son environnement que votre enfant mettra en place des repères spatiaux et c’est en touchant, en manipulant les objets avec lesquels il joue qu’il va se familiariser avec un espace en 3 dimensions, lui permettant d’appréhender le monde qui l’entoure. L’acquisition de repères temporels se fera à partir des histoires que vous lui raconterez et des livres d’images dont il tournera les pages.

Le risque est que les écrans viennent remplacer ces activités essentielles au bon développement de votre enfant. En effet, le temps passé devant les écrans, même passivement, sera du temps en moins pour les activités motrices, exploratoires et interhumaines. »

Les crèches et micro-crèches de la FFEC encouragent les familles à participer à ce défi qui se déroule du 14 au 23 mai 2024 (retrouvez les [inscrits au Défi 2024 ici](#))

Ce faisant les crèches privées appliquent avant l’heure la proposition du Rapport « *Enfants et écrans – à la recherche du temps perdu* »² remis au Président de la République en avril 2024 : « **Promouvoir des lieux et des temps « déconnectés » et sans écran, notamment pour encourager les adultes à se poser la question de leur propre rapport aux écrans** » et appelle à la mise en œuvre nationale de la proposition 23 : « **Déployer une véritable politique d’aide et de soutien à la parentalité en matière d’écrans et de numérique** »

Les écrans ne sont pas accessibles aux enfants en crèche et leur présence permet d’améliorer la qualité d’accueil en préservant la qualité de vie au travail des professionnels

Les professionnels de la Petite Enfance sont sensibilisés aux dangers des écrans chez les jeunes enfants et sont acteurs de la sensibilisation des familles accueillies.

Les écrans présents dans les crèches sont ceux exigés par les autorités de contrôle (systèmes de badgeage des arrivées et départs) et ceux utilisés pour remplacer les cahiers et classeurs d’observation des enfants, de suivi de la bonne application des protocoles : traitements médicaux, hygiène des locaux et des matériels, traçabilité alimentaire, etc...

Ces écrans ne sont pas accessibles aux enfants et permettent un gain de temps considérable pour les professionnels et pour les directeurs de structure qui peuvent consacrer leur temps de travail à l’accompagnement des enfants, des familles et des équipes plutôt qu’à la ressaisie sur informatique pour les contrôles tant internes qu’externes du bon fonctionnement de l’établissement.

¹ [Communiqué de presse conjoint du 22 mai 2023](#)

² <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/04/30/remise-du-rapport-de-la-commission-dexperts-sur-limpact-de-lexposition-des-jeunes-aux-ecrans>



La Fédération appelle le Gouvernement à agir avec mesure dans la mise en œuvre de la proposition 11 « *Protéger les jeunes enfants de moins de 6 ans de l'exposition aux écrans, notamment dans les lieux d'accueil (crèches, assistantes maternelles, école maternelle ...)* ».

La FFEC rappelle le besoin de normes nationales, publiques, exhaustives et opposables en matière de qualité d'accueil afin de permettre une traçabilité réelle des actions de qualité menées quotidiennement par les professionnels de la Petite Enfance et souhaite que cette traçabilité puisse s'appuyer sur les dispositifs informatiques dont les écrans peuvent faire partie.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2024

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 100 entreprises** adhérentes représentant **3 000 établissements**, soit plus de **68 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#)³ qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bienveillance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

³ La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))